



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN DES INSPECTIONS TRAITEMENTS OBLIGATOIRES CONTRE LA CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

CAMPAGNE 2025

45 inspections réalisées par le SRAL en 2025

Lors de la première inspection, si des non-conformités sont relevées, un recontrôle est réalisé l'année suivante

Dp t	Contrôles traitements 2025	Contrôles traitements 2025 CONFORMES	Contrôles traitements 2025 NON-CONFORMES
09	1	1	0
11	3	3	0
12	2	1	1
30	4	2	2
31	2	1	1
32	4	2	2
34	4	2	2
46	1	1	0
65	2	2	0
66	2	0	2
81	2	1	1
82	0	0	0
T	27	16	11

Dp t	Re-contrôles traitements 2025	Re-contrôles traitements 2025 CONFORMES	Re-contrôles traitements 2025 NON-CONFORMES
09	1	1	0
11	5	5	0
12	0	0	0
30	2	1	1
31	1	1	0
32	0	0	0
34	1	0	1
46	2	2	0
65	0	0	0
66	1	0	1
81	1	1	0
82	4	2	2
T	18	13	5

Inspections réalisées par le SRAL en 2025

Dp t	Contrôles et Re- contrôles 2025 NON CONFORME	Suites avertissement	Suites Procès verbal
09	0	0	0
11	0	0	0
12	1	1	0
30	3	2	1 (en cours)
31	1	1	0
32	2	2	0
34	3	2	1
46	0	0	0
65	0	0	0
66	3	2	1 (en cours)
81	1	1	0
82	2	1	1
T	16	12	4

Les viticulteurs ayant eu un avertissement suite à un contrôle en 2025, seront recontrôlés en 2026 (ou l'année suivante)

Inspections réalisées par le SRAL en 2025

Bassin Ouest

Communes en rouge = Non-conformité

D pt	Nbr total 2025	Communes où se situent les parcelles 2025	Constatations lors des non-conformités
09	2	MONTEGUT PLANTAUREL, TAURIGNAN-VIEUX, CAZEUX	/
12	2	CLAIRVAUX D'AVEYRON, GOUTRENS, VALADY	Pas de 3 ^{ème} traitement appliqué sur vigne-mère
31	3	FRONTON, POMPIGNAN, BESSIERES	Parcelle en attente de prime d'arrachage non traitée
32	4	CAUMONT, MAULICHERES, BEZOLLES, JUSTIAN, LAGRAULET DU GERS, LAURAET, GONDRIN, MONTREAL, LECTOURE, CASTILLON-DEBATS	3 ^{ème} traitement absent, Plantier non traité
46	3	SAINT-MICHEL DE COURS, BELLEFONT LA RAUZE, LAMAGDELAINE, TRESPoux-RASSIELS	/
65	2	MADIRAN	/
81	3	LAGRAVE, BRENS, DONNAZAC, FRAUSSEILLES, SOUEL, ANDILLAC, ITZAC	1 ^{er} traitement trop précoce Produit utiliser non spécifique
82	4	CAMPAS, VAISSAC, CAZES-MONDENARD	Pas de justificatifs 3 ^{ème} traitement absent

Inspections réalisées par le SRAL en 2025

Bassin Méditerranéen

Communes en rouge = Non-conformité

D pt	Nbr total 2025	Communes où se situent les parcelles 2025	Constatations lors des non-conformités
11	8	NARBONNE, CUXAC D'AUDE, CEPIE, MONTCLAR, ST MARTIN VILLEREGLAN, PAULIGNE, COURSAN, ARMISSAN, REISSAC D'AUDE	/
30	6	PUJAUT, SAUVETERRE, ROQUEMAURE, LA ROUVIERE, JONQUIERES-SAINT-VINCENT, COMPS, TAVEL, LIRAC, CALVISSON, AIGUES-VIVES, MUS, LE CAYLAR, AIMARGUES, GALLARGUES, VENEJAN, CHUSCLAN, ORSAN, BAGNOL/SEZE, ST ETIENNE DES SORTS	Produit non autorisé Aucun traitement appliqué Une partie des parcelles n'est pas traitée ou pas suffisamment
34	5	SERVIAN, CABREROLLES, AUTIGNAC, CAUSSINIOJOULS, LAURENS, MAGALAS, SAINT-MARTIN-DE-LONDRES, MAS DE LONDRES, USCLAS-D'HERAULT, LUNEL, LUNEL VIEL, SAINT JUST	Quantité de produit insuffisante pour les traitements déclarés Traitements hors périodes Pas d'enregistrement des traitements appliqués
66	3	CAUDIES-DE-FENOUILLEDES, MONTECOT, MAURY, MONTESQUIEU-DES-ALBERES, ESTAGEL	Traitements hors périodes Pas d'enregistrement des traitements appliqués Une partie du vignoble non traitée